



Avec notre partenaire La Fédération Nationale des Syndicats des Commerçants des Marchés de France

Pour assurer votre Santé, pour bien vivre votre Retraite, Votez pour votre Avenir

ACTION SOCIALE

L'UNCAI s'est engagée :

Plus de 30 Millions d'euros d'aides aux cotisants en difficultés.

Des aides personnelles aux retraités ont été attribuées pour l'aide à l'amélioration de l'habitat, chauffage, cures thermales, soins dentaires, optique et acoustique, frais pour les mutuelles.

Un millier de cotisants en difficulté ont vu leurs cotisations prises en charge pour une moyenne de 2300 €.

Aussi des aides attribuées aux actifs en difficulté pour leurs frais d'honoraires aux experts-comptables

ACTION RETRAITE

Nos élus, dans une majorité de gestion, ont obtenu la possibilité de rachat de trimestres manquants pour 636 €, une somme désormais accessible aux travailleurs indépendants.

Aussi, l'extension du capital décès aux retraités du commerce dès 2013.

Nos élus ont participé à la mise en place du Droit à l'Information qui permettra à tout moment de faire le point sur sa carrière.

L'UNCAI proposera :

La création d'une vraie pension de réversion pour les conjoints survivants et demandera le paiement des retraites le 1^{er} de chaque mois.

ACTION SANTE

Nous avons obtenu : la création d'une indemnité journalière pour les conjoints collaborateurs en cas de maladie.

L'allongement du congé maternité de 30 à 44 jours, l'indemnité d'interruption d'activité portée à 3686,68 € et l'allocation de repos maternel à 3031 €.

L'UNCAI demandera :

La création d'un contrat de groupe RSI pour une complémentaire santé à coût réduit.

La délivrance des cartes vitales sous 30 jours.

Un véritable statut pour les aidants dans le cadre de la dépendance, et qui validerait les trimestres des aidants.

La création du risque accident du travail et maladie professionnelle pour les indépendants.

Un bilan de santé gratuit avant le départ à la retraite.

ACTION FONCTIONNEMENT

Le travail de nos élus est reconnu.

Dynamique par la création du portail RSI sur Internet qui permet aux assurés d'accéder à toutes leurs démarches administratives.

L'UNCAI demandera avec force et vigueur :

La disparition totale de tout dysfonctionnement informatique, tout en reconnaissant l'effort déjà accompli en ce sens.

L'UNCAI exigera :

Le remboursement des soldes créditeurs sous 30 jours.

La suppression automatique de toutes pénalités et majorations de retard en cas de dysfonctionnement informatique, sans en faire la demande.

Le traitement des réclamations urgentes sous 48 heures au lieu de 7 jours et des réclamations standard sous 10 jours au lieu de 21 actuellement.

Un décroché téléphonique supérieur à 90 %.

Un bilan qui assure les propositions de demain

